

# Coronavirus COVID-19

## COVID-19 (SARS-CoV-2) : Document informatif pour toute clinique médicale

### Corridor de services : triage par le 811

Le corridor de services privilégié pour les personnes susceptibles d'être porteuses du COVID-19 est le triage par une infirmière du 811. Le triage de l'infirmière se fait selon les critères d'évaluation suivants :

Critères cliniques (fréquence)*	Critères épidémiologiques
Fièvre (88%) <b>ET/OU</b> Symptôme(s) respiratoire(s) <ul style="list-style-type: none"><li>• Toux sèche (68%)</li><li>• Expectorations (33%)</li><li>• Dyspnée (19%)</li><li>• Mal de gorge (14%)</li></ul>	Dans les <b>14 jours</b> précédant l'apparition des symptômes : <ul style="list-style-type: none"><li>• Avoir voyagé à l'extérieur du Canada <b>OU</b></li><li>• Exposition dans un lieu public ciblé (voir section Surveillance ciblée de <a href="http://quebec.ca/coronavirus">quebec.ca/coronavirus</a>) <b>OU</b></li><li>• Contact étroit avec un cas confirmé ou probable de COVID-19 <b>OU</b></li><li>• Contact étroit avec une personne ayant une maladie respiratoire aiguë qui a voyagé à l'extérieur du Canada <b>OU</b></li><li>• Exposition en laboratoire à du matériel biologique contenant le virus SARS-CoV-2</li></ul>

Si la personne répond « oui » aux deux types de questions, elle peut être prise en charge pour recevoir un prélèvement :

- Dans une clinique désignée, pour les patients des régions qui en possèdent une (ou ceux d'une région limitrophe) et si l'état du patient le permet.
  - o Le prélèvement pourrait être fait à domicile (en cours d'analyse).
- À l'urgence d'un hôpital, pour les patients des régions qui ne possèdent pas de cliniques désignées ou dont l'état le requiert.

### Si un patient communique avec une clinique médicale pour prendre un rendez-vous

Idéalement, le système de prise de rendez-vous de la clinique devrait orienter les patients susceptibles d'avoir contracté le COVID-19 vers le 811, par exemple :

- modifier le message d'accueil du système téléphonique;
- ajout d'un message dans RVSQ (**à venir**).

La clinique devrait s'assurer que tout son personnel ait connaissance des questions d'exposition et cliniques pour détecter les cas probables de COVID-19.

### Si le patient se présente dans une clinique médicale

Idéalement, il faut éviter que le patient entre dans la clinique. Des affiches seront rendues disponibles aux cliniques médicales pour inviter les usagers à communiquer avec le 811.

# Coronavirus COVID-19

Advenant qu'un patient se présente tout de même sur place et réponde « oui » aux questions d'exposition et cliniques, il est recommandé de l'isoler dans une pièce fermée (sinon, le placer dans une section retirée de la salle d'attente) et de le mettre en contact avec le 811. Un téléphone devrait être mis à la disponibilité de ces patients.

Après le départ du patient, les surfaces et les objets touchés par ce dernier doivent être nettoyés et désinfectés selon les procédures habituelles, en utilisant les produits désinfectants réguliers.

Tout patient dont l'exposition et l'état de santé ne suggèrent pas la suspicion d'un cas de COVID-19 demeure pris en charge de façon habituelle par clinique médicale.

## **Approvisionnement en équipements de protection individuels**

Il existe actuellement une problématique en lien avec l'approvisionnement en équipements de protection individuels, c'est pourquoi les cliniques désignées, les centres hospitaliers et les centres désignés sont priorités. Le MSSS est en action afin de régulariser la situation.